

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL343

présenté par

M. Le Bouillonnet, rapporteur et M. Clément, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. - À l'alinéas 16, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« par ».

II. - En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.